Extrait de l'Article 341-3 - Classement par péréquation

1 - Inter-poules

Pour établir un classement inter-poules en fin de phase préliminaire ou

qualificative d'une épreuve déterminée, il sera procédé à une péréquation

amenant toutes les poules au même nombre de participants.

Exemple: Compétition en poules de 8 associations comportant une poule de 7

associations. La péréquation s'effectue de la façon suivante : nombre total des

points obtenus au cours des 12 rencontres, divisé par 12 et multiplié par 14.

La péréquation s'effectuera de la même façon pour le calcul du goal-average.

2 - Intra-poules

Points attribués en cas de résultats incomplets en poules :

- Dans le cas où la totalité des matches de poules n'aurait pu être disputée

(autrement que par le forfait général d'une équipe ou sa mise hors

compétition) il sera procédé à une péréquation amenant toutes les équipes

concernées au même nombre des matches qui devaient être joués (points «

terrain » diminués s'il y a lieu de points de pénalisation, goal-average

éventuellement) au jour de la rencontre du calendrier initial provoquant la

péréquation et ainsi de suite (points « terrain » diminués s'il y a lieu de point(s)

de pénalisation, point(s) de péréquation(s) précédente(s), etc..).

La péréquation s'effectuera de la façon suivante :

→ Nombre de points « terrain » obtenus au cours de la totalité des autres

rencontres et ce pour les deux associations concernées.

→ Addition de points obtenus par A + B :

Points attribués à l'association A : 4 x pts A

Total A + B

Points attribués à l'association B : 4 x pts B

Total A + B